



# Mairie de Chennevières-lès-Louvres

DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE - ARRONDISSEMENT DE SARCELLES - CANTON DE GOUSSAINVILLE

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le seize juin à 20 h 00, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Éric PLASMANS, Maire.

**Étaient présents :** M. Daniel MONDET, Mme Joséphine DELMOTTE, Mme Martine BAYON, M. Maurice DOBBELS, M. Aurélien DEVIENNE, Mme Marie EVRARD.

**Absent :** Mme Cynthia STEPHAN.

**Secrétaire de séance :** Mme Joséphine DELMOTTE.

**Ouverture de séance :** 20h05

Le point n°3 de l'ordre du jour est réuni avec le point n°2.

### Ordre du jour :

- 1) Jeux et tarifs fête communale 2022
- 2) Rapport d'analyse des offres marché entretien de l'église
- 3) Devis entreprises entretien de l'église
- 4) Toitures de l'école choix de la solution technique
- 5) Terre et toits marché toiture de l'école
- 6) CARPF recrutement de deux agents de police municipale
- 7) SMDEGTVO modification des statuts
- 8) Devis terrain de football
- 9) CIG convention remplacement
- 10) Cantine proposition de menus et réduction des emballages
- 11) Devis lego bloc béton

### **Jeux et tarifs fête communale 2022**

Les tarifs de la fête communale à l'occasion du traditionnel barbecue, il sera proposé à la vente plusieurs denrées selon le tableau ci-dessous :

<b>TARIFS FÊTE 2022</b>	
BRIOCHE	5,00 €
<b>MENU ENFANT</b>	
Knackis/frites + boisson	3,00 €
<b>MENU</b>	
Américain Merguez/frites	3,50 €
Américain Chipo/frites	3,50 €
Barquette 2 chipos/frites	3,00 €
Barquette 2 Merguez/frites	3,00 €

Sandwich merguez	2,50 €
Sandwich Chipo	2,50 €
Frites	1,50 €
Dessert ou glace	1,00 €
<b>BOISSONS</b>	
Verre de rosé	1,00 €
Bouteille de rosé	6.00 €
Bière	2,00 €
Coca, Coca zéro, Orangina, Ice-tea, Oasis, eau gazeuse	1,50 €
Eau (50cl)	0,50 €
Café	0,50 €

Pour les jeux de la fête communale un devis a été établi par la société Air2jeux pour un montant de 4 094,83 € HT soit 4 913.80 € TTC.

Après avoir entendu l'exposé,

- ⇒ **DÉCIDE** de retenir la société Air2 jeux pour les activités/animations retenues ce jour, pour un montant maximum de 4 913.80 € TTC.
- ⇒ **APPROUVE** les tarifs de la fête communale 2022.
- ⇒ **DIT QUE** les dépenses sont prévues au budget primitif 2022.
- ⇒ **AUTORISE** le Maire à signer le devis avec Air2jeux.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à main levée à L'UNANIMITÉ :**

POUR : 07

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

### Rapport d'analyse des offres marché entretien de l'église

Monsieur le Maire, rappelle au Conseil municipal le projet de réalisation de travaux d'entretien de l'église Saint-Leu et Saint-Gilles.

Il précise que pour mener à bien ces travaux une consultation a été lancée, en procédure adaptée, afin de désigner les entreprises chargées de la réalisation.

A la vue du rapport d'analyse des offres, établi par Monsieur Nicolas DEHU, Architecte du Patrimoine, le choix s'est porté sur les offres suivantes :

**LOT 01 MACONNERIE – PIERRE DE TAILLE**

Entreprise MASCITTI à Villers-Cotterets (02)

Montant HT offre de base : 103 079.50 €

**LOT 02 COUVERTURE**

Entreprise LELU à PIMPREZ (60)

Montant HT offre de base : 56 897,15 €

**LOT 03 VITRAUX**

Entreprise LES MAITRES VERRIERS RENNAIS à BOISGERVILLY (35)

Montant HT offre t. ferme : 35 794,58 €

La tranche optionnelle n'est pas retenue

**LOT 04 PEINTURE DES BOISERIES**

Négociation en cours, ce lot sera attribué ultérieurement

**Montant total HT de l'opération : 195 771.23 €**

Après avoir entendu l'exposé,

- ⇒ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les marchés désignés ci-dessus.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à main levée à L'UNANIMITÉ :**

POUR : 07

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

## Toitures de l'école choix de la solution technique

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet de remplacement de la verrière pour l'école. Suite au diagnostic technique de maîtrise d'œuvre fait par le bureau d'étude Atelier 223 il est proposé 2 solutions :

- 1 Conserver la même architecture et volumétrie, pas de permis modificatif à réaliser, simplement une déclaration préalable pour remplacement à l'identique. Installations techniques similaires à l'existant, ouvrants commandés manuellement.
- 2 Changer le sens de la verrière de manière longitudinale, permettra d'optimiser les apports solaires. Ci-dessous, deux simulations de conception :

Toiture symétrique à 45°, impossible à mettre en œuvre du fait de la fenêtre existante.

Toiture asymétrique à 60° et 30°, permettant d'intégrer la fenêtre existante, cette solution permet d'avoir une petite façade au Nord pour le froid en hiver et très peu d'exposition au rayons solaires directs l'été (altitude maximale du soleil au solstice d'été à 65°). Sur la façade Sud, nous prévoyons des stores extérieurs qui permettront de limiter l'ensoleillement et un apport calorifique trop importants à l'intérieur des locaux. En hiver où le soleil est bas, la grande surface vitrée offrira une entrée de lumière confortable. Un permis de construire sera nécessaire sur cette solution car nous viendrons modifier l'aspect général (non prévu dans le chiffrage de mission de maîtrise d'œuvre/coût 3600€HT). A noter toutefois que la commission de sécurité pourrait demander une adaptation particulière du système de sécurité incendie. **NOTA** : cette 2ème solution obligera à revoir la peinture de façade du bâtiment adjacent pour masquer les traces de l'ancienne verrière.

Après avoir entendu l'exposé,

⇒ **DÉCIDE** de retenir la solution n°1 conserver la même architecture.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à main levée à L'UNANIMITÉ :**

POUR : 07

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

## Terre et toits marché toiture de l'école

Monsieur le Maire présente la proposition d'honoraires de la SARL Terres et Toits concernant la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'assistance à la consultation des entreprises et l'établissement des marchés de travaux pour les toitures de l'école.

Rédaction et diffusion de l'annonce légale à partir des documents transmis par le Maître d'Ouvrage ou l'architecte de l'opération

Mise en place de la dématérialisation du DCE à partir du dossier remis par le Maître d'Ouvrage ou l'architecte de l'opération.

Transmission à l'architecte des questions posées par les candidats et diffusion sur la plateforme de dématérialisation des réponses apportées.

Soit : 840,00 € H.T. TVA 20 % : 168,00 €

Total : 1 008,00 € T.T.C.

La présente convention est conclue, à compter de sa signature, pour la durée de réalisation de l'opération, objet de la présente convention, suivant le planning qui sera convenu avec le Maître d'Ouvrage.

Après avoir entendu l'exposé,

⇒ **DÉCIDE** de retenir le devis de Terres et Toits pour un montant de 1 008.00 € TTC.

⇒ **AUTORISE** le maire à signer le devis.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à main levée à L'UNANIMITÉ :**

POUR : 07

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

## CARPF recrutement de deux agents de police municipale

Les statuts de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France (CARPF) prévoient au titre de la mutualisation en matière de sécurité, la mise en commun de moyens humains et matériels afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes.

Dix-sept communes composent actuellement le service de police municipale à caractère intercommunal. Un conventionnement pluriannuel (2021-2026), entre la communauté d'agglomération et ces dix-sept communes prévoit notamment une évolution annuelle des effectifs sur ces 6 années (policiers municipaux).

Pour rappel, ces policiers municipaux sont financés à 100% par les communes.

En 2022, après une nouvelle modification de la convention entre la commune de Dammartin-en-Goële et la CARPF le 23 mars 2022, il est dorénavant prévu une augmentation des effectifs pour la commune de Dammartin-en-Goële (pour 2 policiers municipaux supplémentaires, soit 4 équivalents temps plein au total).

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal d'approuver le projet de délibération suivant :

En vue de répondre aux besoins de l'ensemble du service de police intercommunale regroupant, à ce jour, 17 communes, il est nécessaire, pour la CARPF de recruter deux agents de police municipale supplémentaires, du fait d'une modification de la convention de mutualisation entre la commune de Dammartin-en-Goële et la CARPF ;

Après avoir entendu l'exposé,

- ⇒ **APPROUVE** le recrutement de deux agents de police municipale supplémentaires afin de satisfaire à l'ensemble des besoins des communes membres de la convention mutualisation (17) et des équivalents temps plein prévus au sein desdites conventions.
- ⇒ **AUTORISE** le Maire à signer cette délibération.
- ⇒ **CHARGE** le Maire ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente décision.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à main levée à L'UNANIMITÉ :**

POUR : 07

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

## SMDEGTVO modification des statuts

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du souhait du Comité Syndical en date du 21 avril 2022 de modifier les statuts du Syndicat Mixte Départemental d'Electricité, du Gaz et des Télécommunications du Val d'Oise (qui devient le SDEVO), et de la possibilité d'adhérer aux compétences facultatives « Infrastructures de charge » et/ou « Contribution à la transition énergétique ».

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée des statuts modifiés du syndicat.

- Article 1 : modification du nom, SDEVO
- Article 2 : reformulation des transferts/reprises de compétence,
- Article 6 : ajout de l'adresse des bureaux à Saint Ouen l'Aumône,
- Article 13 : référence au règlement intérieur mis à jour,
- Article 14 : remplacement des précédents statuts.

Après avoir entendu l'exposé,

- ⇒ **APPROUVE** les statuts modifiés.
- ⇒ **DECIDE** conformément à l'article 3.4 des statuts, la commune, d'adhérer au syndicat pour la compétence facultative « contribution à la transition énergétique »

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à main levée à L'UNANIMITÉ :**

POUR : 07

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

## Devis terrain de football

Monsieur le Maire propose des devis pour la remise en état du terrain de football rue Emile Boisseau.

### 1) Moussy services

**Matériels** : niveleuse laser, rouleau, matériel de mise en propreté et préparation semis, ensemble de semis.

**Préparation terrain** : mise en propreté, préparation terrain avant semis, réglage pente pour écoulement des eaux vers ceinture de drainage existante.

**Semis pelouse** : semis type terrain sport, roulage.

**Total HT 13 870.00 € soit un total TTC de 16 644.00 €**

### 2) Valois paysage

**Préparation des sols** : enfouissement des déchets avec tracteur et rotavator sur 30 cm, travail des sols avec tracteurs et herse rotative en plusieurs passages sur 15/20cm, *Nivellement du terrain avec niveleuse (plus value +2200€ HT)*, roulage de la zone et passage de herse sur 5 cm de profondeur pour finition.

**Semis gazon** : semis au semoir tractée, passage en croisée, semence certifiée à raison de 40/50gr/m<sup>2</sup>, roulage de finition. Traitement désherbant.

**Option** : surdose semence, nivellement et arrosage automatique.

**Total HT 13 930.00 € soit un total TTC de 16 716.00 € avec option nivellement et surdose semence et sans arrosage automatique.**

### 3) Green pro

Traitement herbicide de l'ensemble du terrain. Après 2 à 3 semaines d'attente après traitement. Travail de sol (tya herse rotative) sur 15 à 20 cm de profondeur.

**Nivellement** : Passage de tracteur muni de pneus basses pressions et équipé de notre lame asservie laser afin de reprendre les déformations afin d'améliorer la planimétrie, mise en place de pentes dans le respect des pentes existantes pour l'écoulement de l'eau sur le terrain. Compactage soigné de l'ensemble du terrain.

Engazonnement croisé à l'aide de notre engazonneur ROTADAIRON à raison de 30 gr/m<sup>2</sup> avec un mélange de fétuque élevée et de RGA (semences haut de gamme sport) y compris roulage et finitions. y compris regarnissage si besoin traitement sélectif

**Total HT 12 710.00 € soit un total TTC de 15 252.00 €**

### 4) Voisin parcs & jardins

Fourniture et application de désherbant total afin d'éradiquer la végétation en place :

**TRAVAUX A LA CHARGE DE LA VILLE :**

- Mettre à disposition un point d'eau pour la réalisation du désherbage

- Respecter le délai de rentrée du produit

- Fermeture et sécurisation du site durant les travaux

**TRAVAUX A LA CHARGE DE VOISIN PJ :**

- Réalisation d'un désherbage total sur l'ensemble de la surface jusqu'à la main courante - Passage du Rotadairon, -

Passage de la Traîne - Passage de la dragmat - Semis de création au semoir Dairon - Fourniture et application d'un engrais - Equerrage - Travaux de parachèvement - **Option nivellement par guidage laser (8 850.00 €)**

**Total HT 28 075.00 € soit un total TTC de 33 690.00 € sans option.**

Après avoir entendu l'exposé,

⇒ **DÉCIDE** de retenir le devis de Valois Paysage avec l'option nivellement et surdose semence pour un montant de 13 930.00 € HT soit 16 716.00 € TTC

⇒ **AUTORISE** le Maire à signer le devis.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à main levée à L'UNANIMITÉ :**

POUR : 07

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

## CIG convention remplacement

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale en ses dispositions des articles 61 à 63 ;

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux

Vu le projet de convention de mise à disposition d'un agent du centre interdépartemental de gestion de la grande couronne ;

**Considérant** le besoin de requérir au service du centre interdépartemental de gestion de la grande couronne pour assurer l'accompagnement de la collectivité,

L'intervention du Centre Interdépartemental de Gestion portera exclusivement et au choix de la Collectivité sur tout ou partie des missions suivantes :

- Remplacement et accompagnement administratif du Secrétaire de Mairie ou du Directeur Général des Services ;

- Remplacement et accompagnement administratif du responsable de service ou de tout autre agent dans l'ensemble des domaines administratifs (sauf accueil et régie).

La présente convention est convenue pour une durée de trois ans. A cette échéance, une nouvelle convention est passée entre les parties si celles-ci désirent poursuivre le partenariat.

La convention pourra être résiliée à l'initiative d'une des parties. Dans cette hypothèse, un préavis de deux mois à compter de la date de réception de la décision expresse de résiliation par lettre recommandée avec avis de réception devra être respecté.

La Collectivité participera aux frais d'intervention du Centre Interdépartemental de Gestion à concurrence du nombre d'heures de travail effectivement accomplies et selon un tarif forfaitaire fixé chaque année par délibération du Conseil d'Administration du Centre Interdépartemental de Gestion, soit pour 2022 :

37,50 euros par heure de travail pour les collectivités affiliées de moins de 1000 habitants.

Le recouvrement des frais de la mission sera assuré mensuellement par le Centre Interdépartemental de Gestion.

Après avoir entendu l'exposé,

⇒ **DÉCIDE** d'adhérer à la convention de la mise à disposition d'un agent du CIG pour une mission de remplacement administratif au sein de la commune.

⇒ **AUTORISE** le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un agent du CIG.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à main levée à L'UNANIMITÉ :**

POUR : 07

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

## Cantine proposition de menus et réduction des emballages

Monsieur le Maire fait part de la situation et de l'organisation du service des repas assurés par Armor Cuisine pour l'élaboration et par le personnel communal pour la distribution à la cantine.

Plusieurs difficultés apparaissent notamment avec l'évolution de l'environnement économique et nos équipements ;

- les difficultés d'organisation dans les locaux actuels.
- la nécessité de réduire le gaspillage alimentaire.
- l'inflation que les marchandises et les emballages achetés par Armor.

Dans ce contexte et afin de pouvoir maintenir les tarifs Armor demande à ce que les barquettes soient confectionnées pour davantage de portions, ce qui limite le coût de fabrication et le coût d'emballage.

Ainsi les barquettes seraient proposées non plus pour 6 portions mais pour 14 portions.

Pour atteindre cet objectif, le nombre de repas servis à Chennevières n'étant pas si important à l'échelle d'Armor, nous n'avons d'autre choix que de réduire les choix de repas à deux au lieu de trois.

Ainsi il sera proposé à la rentrée le choix entre 1 repas classique et un repas sans viande.

Après avoir entendu l'exposé,

⇒ **DÉCIDE** de proposer deux choix de menus ; 1 repas classique ou 1 repas sans viande pour réduire le gaspillage alimentaire, les emballages et ainsi maintenir les tarifs.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à main levée à L'UNANIMITÉ :**

POUR : 07

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

### Devis lego bloc béton

Monsieur le Maire propose pour la sécurisation du terrain de football de mettre en place des blocs de béton 160x80 du côté parking.

Les blocs de béton sont au tarif unitaire de 165.00 € HT

Le forfait pour le transport est de 650.00 € HT

Il faut définir sur place le nombre nécessaire pour la sécurisation du terrain de football.

Après avoir entendu l'exposé,

⇒ **DÉCIDE** de sécuriser le terrain de football côté parking.

⇒ **AUTORISE** le Maire à signer le devis correspondant au nombre nécessaire de bloc de béton.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à main levée à L'UNANIMITÉ :**

POUR : 07

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

**La séance est levée à 22h50.**

Le Maire,  
Eric PLASMANS



Daniel <b>MONDET</b> 1 <sup>er</sup> Adjoint	Joséphine <b>DELMOTTE</b> 2 <sup>ème</sup> Adjointe	Martine <b>BAYON</b> Conseillère municipale	Maurice <b>DOBBELS</b> Conseiller municipal
Aurélien <b>DEVIIENNE</b> Conseiller municipal	Cynthia <b>STEPHAN</b> Conseillère municipale (absente)	Marie <b>EVARD</b> Conseillère municipale	